

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

RC 402-B-P
Yvonand – Cheyres

En raison de travaux de réfection de la chaussée entre Yvonand et Cheyres. Le tronçon de la Route Cantonale N° 402-B-P, compris entre la localité d'Yvonand et la limite cantonale fribourgeoise, sera interdit à toute circulation (OSR 2.01).

Du lundi 21 octobre 2024
A 07h00
Au vendredi 25 octobre 2024
A 08h00

Une signalisation de déviation sera mise en place par Yvonand – Rovray – Chavannes-le-Chêne – Treytorrens – Murist – la Vounaise – Bollion – Châbles – Cheyres dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence, nous les remercions d'avance de leur compréhension.

**Direction générale de
la mobilité et des routes**
Division – Entretien

Avis

- Communes Vaudoises de Chavannes-le-Chêne, Rovray, Treytorrens, Yvonand
- Communes Fribourgeoises de Cheyres-Châbles, Estavayer, Lully
- Gendarmerie, CET-Blécherette, Payerne, Yvonand, Yverdon-les-Bains
- Police Cantonale Fribourgeoises
- ECA, Pully, SDIS
- ECAB, Granges-Paccot
- Transport public
- DGMR Région Nord
- Service des ponts et chaussées, Fribourg
- SIERA, Yverdon-les-Bains
- Police Viasuisse
- Urgences-Santé
- Transports Spéciaux
- Manifestations



Etat de Vaud / DCIRH

Direction générale de
la mobilité et des routes



RC 402-B-P Yvonand - Cheyres

Date	Dessin	Référence	N° Plan
11.10.2024	CSA	2424-13	00

- Fermeture
- Déviation
- Zone de feux
- Restriction particulière
- Manifestation
- Autre

